
Levée de la séance du 29 floréal an II (18 mai 1794) et signatures du Président et des secrétaires

Lazare Nicolas Marguerite Carnot, Jacques Isoré, Pierre Paganel, Claude Pierre Dornier, Nicolas Haussmann, Pierre Pomponne Amédée Pocholle, André Antoine Bernard de Saintes

Citer ce document / Cite this document :

Carnot Lazare Nicolas Marguerite, Isoré Jacques, Paganel Pierre, Dornier Claude Pierre, Haussmann Nicolas, Pocholle Pierre Pomponne Amédée, Bernard de Saintes André Antoine. Levée de la séance du 29 floréal an II (18 mai 1794) et signatures du Président et des secrétaires. In: Tome XC - Du 14 floréal au 6 prairial An II (3 mai au 25 mai 1794) p. 443;

https://www.persee.fr/doc/arcpa_0000-0000_1972_num_90_1_27099_t1_0443_0000_8

Fichier pdf généré le 30/03/2022

sur la pétition du citoyen Robert, tendante à obtenir, 1^o un sursis au jugement rendu contre la veuve Caudard, sa belle sœur, par le tribunal criminel du département du Morbihan, séant à Lorient, par lequel elle est condamnée à la déportation à vie, avec confiscation de ses biens, pour avoir recelé chez elle divers ornemens d'église, calices, cierges, pains à chanter, et deux individus qui ont pris la fuite sans que les gendarmes de Rochefort aient pu les atteindre;

» 2^o La revision du procès instruit devant ce tribunal;

» Décrète qu'il n'y a lieu à délibérer.

» Le présent décret ne sera pas imprimé. Il sera envoyé au tribunal criminel du département du Morbihan, inséré au bulletin de correspondance » (1).

27

Un secrétaire fait lecture d'une lettre des administrateurs de police de Paris, qui annoncent à la Convention que le nombre de détenus dans les maisons d'arrêt de Paris, au 27 Floréal, était de 7,115 (2).

[Commune de Paris, 28 flor. II; Etat des détenus au 27 flor.] (3).

Grande Force	673
Petite Force	309
Irlandais, rue du cheval-vert	10
Sainte-Pélagie	221
Madelonnettes	300
Montprin, rue N.-D.-des-Champs	59
Abbaye	103
Bicêtre	956
A la Salpêtrière	574
Fermes	6
Luxembourg	775
Maison de suspicion, rue de la Bourbe ..	522
Brunet, rue de Buffon	50
Les Picpus, faub. St-Antoine	202
Réfectoire, de l'Abbaye	108
Caserne des Petits Pères	140
Les Anglaises, rue St-Victor	138
Caserne, rue de Vaugirard	130
Les Anglaises, rue de Loursine	121
Les Carmes, rue de Vaugirard	361
Les Anglaises, faub. St-Antoine	79
Coignard, à Picpus, n ^o 6	61
Ecossais, rue des fossés St-Victor	100
Picquenot, rue de Bercy	35
Maison Geoffroy, rue de la Folie-Renaud ..	25
Belhomme, rue Charonne, n ^o 70	101
Bénédictins anglais, rue de l'Observatoire ..	114

Total général 7115

(1) P.V., XXXVIII, 296. Minute de la main de Bézard (C 301, pl. 1074, p. 35). Décret n^o 9205. Reproduit dans Bⁱⁿ, 30 flor. (suppl¹); J. Sablier, n^o 1326; Ann. R.F., n^o 171; J. Fr., n^o 602; M.U. XL, 47.

(2) P.V., XXXVII, 297.

(3) C 302, pl. 1098, p. 27, signé Henry, Musset.

28

La séance est terminée par la lecture d'une lettre du vérificateur général des assignats, par laquelle la Convention est prévenue qu'il sera brûlé, le 29 Floréal, la somme de 28 millions en assignats démonétisés et non démonétisés, provenant des domaines nationaux et recettes extraordinaires; lesquels, joints aux deux milliards 33 millions déjà brûlés, forment un total de deux milliards soixante-un millions (1).

La séance est levée à trois heures (2).

Signé, CARNOT, président; ISORE, PAGANEL, DORNIER, N. HAUSSMANN, POCHOLLE, BERNARD (de Saintes), secrétaires.

AFFAIRES NON MENTIONNÉES AU PROCÈS-VERBAL

29

L'agent national du district de Mâcon annonce à la Convention nationale que ce district a actuellement dans ses magasins la quantité de 5 442 livres de salpêtre, dont la nation peut disposer; Mâcon en a fourni 2 586 livres; Cluny 1 031 livres; Jouvence 844 livres; Tournus 547 livres et Salonnay 454 livres (3).

30

La Société populaire de Chassiers, département de l'Ardèche, félicite la Convention sur ses travaux, et l'invite à rester à son poste jusqu'à la paix (4).

31

La Société populaire de Vullemont [probablement Valmont] (Seine-Inférieure) félicite la Convention sur ses travaux, et particulièrement sur le décret par lequel elle a déclaré que le peuple français reconnaissait l'Etre suprême et l'immortalité de l'âme.

Mention honorable (5).

(1) P.V., XXXVII, 297. Bⁱⁿ, 29 flor.; J. Mont., n^o 23; J. Sablier, n^o 1326; M.U., XXXIX, 475; J. Fr., n^o 602; Ann. R.F., n^o 171; J. Perlet, n^o 605; S.-Culottes, n^o 459; C. Eg., n^o 639; Audit. nat., n^o 603; J. Lois, n^o 598; J. Paris, n^o 504.

(2) P.V., XXXVII, 297.

(3) Bⁱⁿ, 29 flor.

(4) Bⁱⁿ, 29 flor.

(5) Bⁱⁿ, 28 flor. (suppl¹). Le rédacteur du bulletin a peut-être confondu avec l'adresse publiée la veille (n^o 65). Il peut faire allusion à Valmont ou à Nullemont.